

Zeitschrift: Animato
Herausgeber: Verband Musikschulen Schweiz
Band: 19 (1995)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Animato

April 1995

Erscheinungsweise: zweimonatlich

Ausgabe: 12 637 Expl., weitere Angaben Seite 2

6380

95/2

Chefredaktion/Inseratenannahme: Cristina Hosenthal, Scheideggstrasse 81, 8038 Zürich, Telefon und Fax 01/281 23 21
Rédaction romande: François Joliat, Sous l'Auberge A, 1174 Montherod, Téléphone et Télécopie 021/807 46 87

Jubiläum 20 Jahre VMS

«Musikschulen VMS» - Der VMS stellt sich vor

Zum zwanzigjährigen Bestehen gibt sich der VMS ein Leitbild

Zu seinem zwanzigsten Geburtstag präsentiert der VMS seinen Mitgliedern und der Öffentlichkeit eine umfassende Broschüre, welche erstmals in dieser Art detaillierte Informationen über die Aufgaben und Ziele des Verbandes vermittelt. Gleichzeitig gewährt sie einen konzisen Überblick über das Musikschulwesen in der Schweiz. Die auf zwölf graphisch sehr geschmackvoll gestalteten Seiten im Format 21x21 cm angeordneten Texte können als grundlegende Aussagen über das heutige Selbstverständnis der schweizerischen Musikschulen verstanden werden. Die Aufgaben der Musikschulen werden in Bezug auf die Kultur, die Bildung und die Gesellschaft detailliert erläutert. Ebenso wird die Rolle des VMS bei der Unterstützung im Bereich der Musikerziehung und der Förderung des Kulturgutes Musik in den vielfältigsten Erscheinungsformen eingehend dargelegt.

Die Leitidee: Der VMS im Dienste der Musik

Als zentrale Leitidee des Verbandes wird genannt: «Der VMS als Dachorganisation der lokalen und regionalen Musikschulen und ihrer kantonalen Zusammenschlüsse vertritt die gemeinsamen Interessen in der Öffentlichkeit und gegenüber Behörden. Der VMS steht im Dienste der Musikerziehung von Kindern, Jugendlichen und Erwachsenen aller Gesellschaftsschichten. Er informiert seine Mitgliedschulen, weitere interessierte Kreise und die Öffentlichkeit.» Dazu will er in Kultur, Bildung

und Gesellschaft - charakterisiert als «Kernbereiche» - aktiv sein. Konkret will der VMS gemäß seinem Leitbild in fünf grundlegenden «Tätigkeitsfeldern» an die Öffentlichkeit treten. Als Leitgedanken werden folgende Aufgaben genannt: «vor-ausdenken und animieren», «fördern und ausbilden», «informieren und dokumentieren», «kommunizieren und werben» sowie «beraten und repräsentieren». Jeder einzelne Begriff wird anhand praktischer Verbandsaufgaben präzisiert.

Neben den grundsätzlichen und ideellen Bereichen werden schliesslich auch rein praktische Informationen über die zahlreichen Dienstleistungen des Verbandes und der Verbandsorganisation vermittelt. Dabei wird der Begriff «Musikschule» konkret erläutert, und die gesellschaftliche Bedeutung und die finanziellen Grundlagen der schweizerischen Musikschulen werden mit wenigen, aber umso eindrücklicheren Zahlen dargelegt.

Mit der Ausformulierung seiner Aufgaben informiert der VMS nicht nur seine Mitglieder und die Öffentlichkeit; gleichzeitig wird das Leitbild auch dem Vorstand in dessen täglicher Arbeit den «Weg in die Zukunft weisen». Für die Broschüre erhält der VMS-Vorstand an der Mitgliederversammlung vom 1. April in Zürich ausschliesslich Komplimente. Auch die gleichzeitige Publikation einer in der Aufmachung identischen französischsprachigen Version «Ecole de Musique» wurde vor allem von den Romands positiv vermerkt. Obwohl sich der gesamte Vorstand an der Realisierung dieser über einen Zeitraum von rund eineinhalb Jahren sich erstreckenden Arbeit engagiert beteiligte, seien an dieser Stelle die Mitglieder der vorbereitenden Arbeitsgruppe mit Peter Kuster, Esther Zumbrunn und Richard Hafner sowie die speziellen Bemühungen Willi Renggli erwähnt. Olivier Faller und Esther Herrmann übertrugen den Text ins Französische. Schliesslich verdienen auch die Winterthurer Firmen Felber & Jent und der für die Illustration und die Gestaltung verantwortliche Graphiker Martin Bührer ein Lob für die Realisierung, welche dank der «Winterthur Lebensversicherungsgesellschaft und der Firma Musik Hug finanziell gesichert wurde. Jeder Musikschule werden zwei Broschüren zugestellt. Zur gezielten Information der Öffentlichkeit stellt der VMS den Musikschulen gerne weitere Exemplare zur Verfügung. RH (Die Broschüre «Musikschulen» des VMS ist erhältlich beim Sekretariat VMS, Postfach 49, 4410 Liestal)



Jubilé du 20^e anniversaire de l'ASEM

20^e Assemblée générale de l'ASEM: un succès!

C'est au Palais des Congrès de Zurich que l'ASEM a choisi de célébrer son vingtième anniversaire, le samedi 1^{er} avril passé. Cette journée a rassemblé les Délégués des quelques 360 écoles de musique de la Suisse entière. Après l'Assemblée générale, l'assistance a été ravie d'assister à la Cérémonie officielle et aux nombreux divertissements qui ont ponctué les discours de différentes personnalités du monde musical et politique.

Après les cafés et les croissants offerts au Foyer - les Romands avaient dû se lever tôt pour être au rendez-vous - on débute par l'Assemblée générale, présidée par monsieur Willi Renggli. Monsieur Olivier Faller, membre du Comité de l'ASEM et Directeur de l'Ecole Sociale de musique de Lausanne, s'est chargé de la traduction simultanée des interventions, ce qui a été très apprécié par les représentants romands.

Onze nouvelles écoles de musique sont venues grossir les rangs, dont l'école de musique d'Echallens, à qui nous souhaitons nos meilleurs voeux.

Rapport d'activités 1994

Le Comité s'est réuni à six reprises afin de traiter les affaires courantes de l'association. Notons tout d'abord un changement intervenu dans la comptabilité puisqu'il a été opéré une séparation des compétences de l'ASEM et de la fondation de prévoyance.

La Conférence des Délégués cantonaux a été

convoyée à une séance qui a traité des problèmes d'actualité et de status ainsi que des directives de l'ASEM et du plan de structure des écoles de musique.

L'ASEM a également participé à la conférence de l'Union Européenne de la Musique (EMU) à Tours en France ainsi qu'à l'Assemblée générale du Conseil Suisse de la Musique. D'autres contacts ont été entretenus avec la Société Suisse de Pédagogie Musicale (SSPM), l'Association Suisse des Musiciens (ASM). Des liens ont été créés avec la Communauté Suisse de Travail pour l'Education Musicale de la Jeunesse (SAJM), avec la Conférence Suisse sur la Musique Scolaire (SKS) et l'Association des Ecoles de Musique Allemandes (VdM).

Enfin de nombreux nouveaux documents en version française et allemande sont disponibles auprès du secrétariat de l'ASEM (monsieur Guy Bruand, case postale 49, 4410 Liestal). Les sujets traités passent par *Les bases légales cantonales à la Formation*.

*De gauche à droite:
Sales Kleeb, Willi Renggli et Armin Brenner, trois des membres fondateurs de l'ASEM. Un toast au jubilé de ce 20^e anniversaire de l'association.
Sie legten vor zwanzig Jahren den Grundstein für den VMS: die «Musikschulpioniere» Sales Kleeb, Willi Renggli et Armin Brenner (v.l.n.r.). Ein herzliches Prost zum 20. Geburtstag des Verbandes.*

(Foto: RH)



mation des directeurs d'école de musique jusqu'aux Statistiques des écoles de musique 1994.

«Animato», le journal qui monte!

Avec un tirage de 12637 exemplaires, le journal ANIMATO jouit d'une grande popularité. La publication d'Animato est une des tâches les plus importantes de l'ASEM, ce qui justifie les dépenses élevées. Malgré l'entrée en vigueur de la TVA, le prix de l'abonnement n'a pas augmenté. Seul, le tarif des annonces a subi une hausse. Or, le prix d'une annonce est toujours très favorable pour les écoles de musique qui bénéficient de tarifs préférentiels.

Le Directeur de l'œuvre, monsieur Richard Hafner, a cependant souligné le fait que les écoles de musique pourraient participer plus activement au développement du journal, en rédigeant des textes de qualité sur leurs manifestations internes ou sur la pédagogie musicale. Cette remarque s'adresse aussi aux écoles de musique de la Suisse romande, qui commencent à découvrir l'intérêt d'une telle participation.

Formation et perfectionnement

L'ASEM organise depuis quelques années déjà, un cours de formation de directeur d'école de musique, assuré de paire avec l'Institut de Psychologie

de Appliquée (IAP) de Zurich. Des inscriptions préliminaires sont indispensables puisque les cours sont déjà complets jusqu'en 1997. Parallèlement à ces cours de formation, l'ASEM a également organisé un séminaire pour les autorités des écoles de musique. Il a remporté un véritable succès puisque le nombre de participants a été deux fois plus élevé (46) que prévu.

Malheureusement, de tels cours de formation ne sont pas encore organisés en langue française et seuls, les candidats romands bilingues pourront pour l'instant en profiter.

Comptes et budget 1995

Les comptes et le budget 1995 ont été acceptés. Cependant, certains délégués ont proposé de revoir les cotisations des écoles de musique pour l'ASEM, basées sur des franchises forfaitaires, plutôt que sur une adaptation progressive en fonction du nombre d'élèves. En effet, pour le moment, les grandes écoles de musique paient moins de cotisations proportionnellement à leur nombre d'élèves que les moyennes et petites écoles.

Le Président, monsieur Willi Renggli, relève que les services de l'ASEM sont davantage demandés par les petites écoles que par les grandes. Cependant, la question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale 1996.

Cérémonie du 20^e anniversaire de l'ASEM

Après le repas de midi, toute l'assemblée s'est retrouvée dans une ambiance détendue et chaleureuse pour assister à la célébration du 20^e anniversaire de l'ASEM. Monsieur Willi Renggli a tout d'abord remercié les sponsors qui ont accepté de soutenir cette manifestation.

Le quatuor à cordes de l'école de musique de Zug, sous la direction d'Albor Rosenfeld, a ouvert le bal avec le Capriccio op. 81 de Mendelssohn. Les jeunes interprètes ont époustouflé le public par leur aisance, leur sens de la ligne et du dialogue musical.

Madame Lili Nabholz, Conseillère nationale a débuté son intervention en rappelant la longue tradition musicale de la ville de Zurich. Elle traça ensuite un parallèle saisissant entre les qualités inhérentes d'un interprète pour exercer son art musical et celles du politicien, qui va, par des mots, tenir de toucher le public. Elle termina son allocution en souhaitant tous ses voeux de longévité à l'ASEM. Chaleureusement applaudie, elle laissa sa place à monsieur Willi Renggli qui retraga l'émouvante épopee de l'ASEM, fondée en 1975, avec une trentaine d'écoles seulement. Actuellement, leur nombre s'élève à plus de 360 dans toute la Suisse. Poursuivant ensuite sur les progrès et les changements intervenus, il releva l'apparition des instruments électroniques parmi l'éventail des nouvelles possibilités offertes à certains élèves ainsi que l'introduction de leçons de groupe.

L'Ensemble de flûtes traversières de l'Ecole de musique des jeunes de la ville de Zurich interpréta des airs de la «Zauberflöte» de Mozart, arrangé de manière active avec un accompagnement au clavier et à la contrebasse. Les interprètes, un peu in-

timides au début purent par la suite donner le meilleur d'eux-mêmes dans des mélodies de variété.

Puis, monsieur Hans Wehrli, Conseiller municipal de la ville de Zurich, monta au podium afin de

In dieser Nummer

Aktuelle Berichte und Meldungen	3, 5, 7, 8, 9, 10, 24
VMS-Jubiläumsfeier in Zürich	2
VMS-MV und VMS-Geschichte	3
Prof. Jakob Stämpfli: Brisante Fragen	5
La Giornata del Conservatorio	5
Gruppenunterricht in Diskussion	7
Musikmesse Frankfurt	10
Über Sax und Saxophone	11
Zur Diskussion in Küsnacht/ZH	18
Neue Bücher/Noten	12-16
Inserate Kurse/Veranstaltungen	4, 6, 16
Stellenanzeiger	19-23

A lire en français

... voir les pages	17, 19
Journée de l'EPTA à Lausanne	19
Livres/Partitions	17